

PRATIQUE COLLECTIVE



STAGE VOCAL 23, 25, 26, 27 AOÛT 2021 | MULHOUSE(68)

Polyphonies sauvages

Dans le cadre du festival Météo

Ce stage de pratique vocale ouvre l'espace de laboratoire du Choeur sauvage à un groupe de vocalistes amateurs pour aboutir, en fin de semaine, à une rencontre publique entre le chœur de l'atelier et le Choeur sauvage.

Le contenu d'une performance du Choeur sauvage repose sur des espaces d'improvisation, des matériaux d'écriture et sa forme se réinvente à chaque concert. Le chœur s'organise autour de règles préparées en amont et expérimente l'émergence spontanée de différentes associations d'individus : tutti, double-choeur, duos, trios, etc. Chants et matières vocales composées constituent le matériel d'écriture. Les stagiaires se familiariseront avec ces procédés et matériaux et seront amenés à relancer les cartes du jeu pour en étendre les règles !

L'objectif de cette semaine est d'approfondir l'expérimentation vocale au contact d'un chœur professionnel et d'affiner sa conscience de l'espace et du son lors d'une performance publique.

Publics

Vocalistes, chanteur·se·s ou choristes amateur·e·s ou en voie de professionnalisation

Prérequis

Avoir une pratique vocale régulière, être à l'aise avec sa voix et son corps, être curieux.se du projet

Nombre de personnes sélectionnées

12 à 15

Intervenantes

Marie Schönbock, direction pédagogique
4 jours d'intervention
Diplômée du Conservatoire de Strasbourg en jazz et musiques à improviser et d'une licence d'arts plastiques, Marie Schönbock est vocaliste, comédienne, auteure et

compositrice. Passionnée par la voix dans tous ses états, elle explore tout autant les espaces de la chanson (Belettes), de l'improvisation (Choeur sauvage) ou du théâtre contemporain (Fil rouge théâtre, Støcken Teartet, Cie Verticale...). Elle transmet par ailleurs son savoir-faire au sein de différentes structures culturelles et pédagogiques.

<http://www.marieschoenbock.com>

Jeanne Barbieri, direction artistique
1 jour d'intervention
Chanteuse, comédienne, compositrice et auteure, Jeanne Barbieri se tient en équilibre entre l'urgence de l'improvisation et l'infinie lenteur de l'écriture. Diplômée du Conservatoire de Strasbourg en jazz et

musiques improvisées, son parcours la conduit de la chanson francophone (Belettes ; Anak-Anak) aux langues méditerranéennes et imaginaires (Auditive Connection ; Elektrik Gem), de l'écriture contemporaine (Hanatsu Miroir) à l'écriture théâtrale (Villatheatre). Chant et texte dialoguent constamment et son intérêt pour le langage s'exprime autant sur la scène musicale qu'au théâtre.

<https://www.jeannebarbieri.com>

Le Chœur sauvage

Six vocalistes rejouent l'impulsion ancestrale et universelle qui pousse les individus à s'organiser en société, selon le miroir attirant, fascinant ou repoussant que représente l'autre, selon les forces qui nous incitent à nous joindre au groupe, à en adopter les comportements ou à nous en détacher. La temporalité de l'improvisation et celle de l'écriture conversent : chacun est porteur d'éléments de composition élaborés en amont de la performance et devient, ponctuellement, le coryphée. Chaque espace de jeu est une terre d'exploration que le chœur investit de son rituel, sauvage !

www.facebook.com/choeursauvage.official/

.....

Informations pratiques

Dates : 23, 25, 26, 27 Août (pas de cours le mardi 24 août)
Horaires : 10h - 12h | 14h - 17h
Durée totale du stage : 20 h
Lieu : Conservatoire de Mulhouse

Restitution publique du stage : samedi 28 août 2021 en journée

.....

Tarifs :

Frais d'inscription au stage : 135€ (pass festival Météo inclus)
Frais complémentaires à la charge du stagiaire : hébergement et repas du 23 au 27 Août 2021
+ adhésion 2021 : 5€

.....

Inscription

Formulaire en ligne sur le site de Cadence (rubrique action artistique)

.....

Contacts

Cadence 03 88 23 40 80
contact@cadence-musique.fr
Laure Mercœur, directrice
l.mercoeur@cadence-musique.fr

.....

Adhésion

Pour participer à une action, l'adhésion à l'association est obligatoire. Elle est de 5 € par année civile pour les personnes physiques et de 20 € pour les personnes morales.